



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Jeudi 7 juin 2018 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 31-05-2018

Le Maire,
Jean-Luc BIDAL



Ordre du jour du conseil municipal du Jeudi 7 juin 2018

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23-05-2018 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 23-05-2018, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Aménagement urbain

-Aménagement du secteur « Les Prés Derrière » Bonnaitrait :

Approbation du choix de la commission ad hoc pour la promotion et la conception du projet d'urbanisation.

Pouvoirs au Maire d'entreprendre les négociations foncières relatives aux terrains communaux concernés dans l'opération.

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2018-15 du 23-05-2018

MAPA.2017-01-Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion – avenant N°1

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°9, par la validation de l'avenant 1 pour fourniture et pose d'un tampon de regard en alu à carreler de 30/30,

Le Maire décide,

De passer et signer l'avenant n°1 sur le lot n°9 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SAS BOUJON CARRELAGE,

Le lot n°9 « faïence - chape » est augmenté de 285 € HT, le nouveau montant du lot n°9 est donc de 2 859,50 € HT,

DEC n°2018-16 du 25-05-2018

MAPA2018-3-Location d'attelages à cheval pour prestations saisonnières d'arrosage et d'entretien des bacs et massifs de fleurs et pour le ramassage hebdomadaire des poubelles communales – Période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, renouvelable annuellement 3 fois maximum.

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site mp74.fr en date du 20 mars 2018,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide,

De passer et signer le marché à procédure adaptée avec Les Attelages Dulac à Sciez (74) pour la location d'attelages à cheval pour prestations saisonnières d'arrosage et d'entretien des bacs et massifs de fleurs et pour le ramassage hebdomadaire des poubelles communales – Période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, renouvelable annuellement 3 fois maximum.

De fixer le tarif horaire à 70€ HT, un devis actualisé sera fourni chaque année.

DEC n°2018-17 du 28-05-2018

Objet : Convention de mise à disposition d'un terrain communal.

Vu le contrat de prestations passé le 28 mai 2018 avec Les Attelages DULAC, pour la location d'attelages à cheval pour prestations saisonnières d'arrosage et d'entretien des bacs et massifs de fleurs et pour le ramassage hebdomadaire des poubelles communales – Période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, renouvelable annuellement 3 fois maximum.

Considérant que les Attelages DULAC recherchent un terrain pour placer les chevaux entre les prestations,

Considérant que la Commune de Sciez dispose de parcelles pouvant être affectées aux chevaux durant la durée du contrat de prestation,

Le Maire décide,

De passer et signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit des Attelages DULAC pendant la durée du contrat de prestations.

De consentir cette mise à disposition à titre précaire et gracieux.

Communications et questions diverses :